

AR PREFECTURE

006-280600529-20211109-2021_232-AR
Reçu le 15/11/2021



ARRÊTÉ D'ANNULATION N°2021_232
AN00620211109505

**relatif aux déclarations de création et vacance d'emplois
dont le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale
des Alpes-Maritimes assure la publicité**

Le Président,

VU

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,
- les déclarations de création et vacance d'emplois communiquées au Centre de gestion par les collectivités et établissements publics du département des Alpes-Maritimes.

ARRÊTE

Article 1 :

La liste des annulations de déclarations de création ou de vacance d'emplois transmises au Centre de Gestion afin que celui-ci en assure la publicité réglementaire est arrêtée conformément au tableau ci-annexé qui comporte 16 annulations.

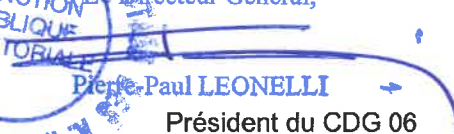
Article 2 :


Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le lien :

<http://www.cdg06.fr/nos-services/les-ressources-humaines/emploi/>

Fait à SAINT LAURENT DU VAR le 09/11/2021

Monsieur Philippe PRADAL,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,

Pierre-Paul LEONELLI
Président du CDG 06



Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue de fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application «Télérecours citoyens accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

